DINOZÉ

Année 2026

N° 1

Les élus vous présentent le

BULLETIN MUNICIPAL

Numéro 1 mardi 31 mars 2026

Le mot du Maire :

Chers habitants de Dinozé,

La période électorale est désormais derrière nous, et je tiens, au nom de l'ensemble du conseil municipal, à vous exprimer toute notre gratitude pour la confiance que vous nous avez renouvelée. Votre mobilisation exceptionnelle a été le plus beau témoignage de votre attachement à notre commune. Alors que les prévisions annonçaient une participation modeste, vous avez été **317 électeurs**, soit près de **70 % des inscrits**, à vous rendre aux urnes – un record historique pour Dinozé ! Ce résultat nous honore et nous engage.

Les chiffres officiels retiennent **286 suffrages exprimés**, attribuant mathématiquement un score de **100 %** à la liste élue. Pourtant, il est essentiel de ne pas oublier les **5,68 % de bulletins blancs** et les **4,10 % de votes nuls**, qui reflètent des attentes ou des interrogations légitimes. Ainsi, **90,22 % des votants** ont validé notre projet, un soutien massif qui nous confère une lourde responsabilité : celle de **ne pas décevoir** et de nous mettre **sans relâche au travail**. Nous n'oublions pas que nos mandats ne nous appartiennent pas : ils sont ceux de nos enfants, et c'est leur avenir que nous construisons.

Pour ce nouveau mandat, nous repartons avec une équipe expérimentée, renforcée par **trois nouveaux conseillers motivés**, dont les compétences et la disponibilité seront des atouts précieux.

Un budget sain et des engagements clairs
Les résultats comptables **2025** ont été approuvés par le conseil municipal, révélant :

- Un **excédent d'investissement de 23 761,52 €**,
- Un **excédent de fonctionnement de 201 898 €**.
  Ces performances solides nous ont permis de voter, à l'unanimité, le **gel des taux d'imposition pour 2026**. Pour la **troisième année consécutive**, la part communale de la taxe d'habitation et de la taxe foncière **ne sera pas augmentée** – une excellente nouvelle pour tous.

Le **budget 2026**, équilibré à **663 352,27 € en fonctionnement** et **147 041,02 € en investissement**, a également été adopté à l'unanimité. Nous marquerons une **pause sur les investissements en cette fin d'année 2025** pour nous concentrer sur un dossier prioritaire : **la sécurisation du bourg qui verra le jour, je l'espère, au cours de ce mandat**.

Engagés à vos côtés
L'équipe municipale reste pleinement mobilisée sur les dossiers en cours et vous assure de son **dévouement sans réserve** au service de notre commune. Nous restons à votre écoute pour continuer à bâtir ensemble un village de Dinozé **dynamique, solidaire et tourné vers l'avenir**.

Avec toute notre reconnaissance,

Le Maire, Wilfrid GRANDMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2026

PROGRAMME D'ACTIONS ONF POUR L'ANNEE 2026

L'ONF nous a soumis le programme d'actions pour l'année 2026 préconisé pour la gestion durable de notre patrimoine forestier pour un montant de 2620 € ht.

Ces travaux ont été exécutés par l'employé communal les années précédentes.

Le conseil municipal refuse à l'unanimité la proposition et informe l'ONF que la municipalité se réserve ces travaux.

APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la- modification simplifiée N°3 du plan local d'urbanisme de la commune de Dinozé permettant une potentielle future extension de l'EHPAD Jean Marie Compas.

RETRAIT ET DEMANDE D'ADHESION AU SMIC

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le retrait de la commune de Neufchâteau et l'adhésion de la commune de Barisey la côte du Syndicat Mixte d'Informatisation Communal.

FONGIBILITE DES CREDITS EN NOMENCLATURE M57

Le conseil municipal autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminés à l'occasion du budget.

COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'ANNEE 2025

Le conseil municipal valide à l'unanimité le compte CFU :

Résultat de la section investissement : Excédent de 23 761,52 €

Résultat de la section Fonctionnement : Excédent de 201 898 €

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Le conseil municipal valide à l'unanimité les affectations des résultats suivants au budget communal 2026 :

Le résultat de la section d'investissement est un excédent cumulé pour un montant de 23 761,52 €

Le résultat de la section de fonctionnement est un excédent cumulé pour un montant de 201 898 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire, **de maintenir** les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026 soit :

- taxe d'habitation sur résidences secondaires et autre locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 8,92 %,
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,94 %,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 16,63 %

BUDGET PRIMITIF 2026

Le conseil municipal valide à l'unanimité le budget primitif présenté par Monsieur le Maire :

Section fonctionnement : ……. **663 352,27 €**

Section Investissement : ……. **147 041,02 €**

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire sortant fait appel des conseillers municipaux nouvellement élus et les déclare installés dans leurs fonctions.

Le Maire sortant passe la présidence de séance au doyen d'âge, André DEFRANOUX, le plus âgé des conseillers municipaux.

L'ELECTION DU MAIRE

Wilfrid GRANDMAIRE est élu Maire au scrutin secret, à la majorité absolue au premier tour

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le Maire propose d'élire quatre adjoints en respectant la parité hommes/femmes, l'octroi de l'indemnité à un adjoint est toujours subordonné à l'exercice effectif des fonctions

1er adjoint : Andr2 Defranoux (travaux, forêt, espaces verts)

2ème adjointe : Stéphanie Grand (école et associations)

3ème adjoint : Anthony Grandmaire (communication, revue municipale, réseaux sociaux, informatique et communication)

4ème adjointe : Patricia Gornet (festivités et social)

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

La lecture de la Charte de l'Elu Local : une copie remise à chaque conseiller municipal et également des articles L2122-1 L.2122-35 du CGCT (**C**ode **G**énéral des **C**ollectivités **T**erritoriale)

NOMINATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Selon les statuts de la Communauté d'agglomération d'Epinal, 2 conseillers communautaires seront nommés dans l'ordre du tableau :

Titulaire, le Maire et le 1er adjoint en qualité de suppléant.

INDEMNITES DES ELUS

Référence : Article L2123-23-1 et L2123-24 du CGCT

L'indemnité du maire est de droit et sans délibération.

Monsieur le Maire propose de fixer l'indemnité des adjoints au même montant reconnaissant ainsi l'investissement de tous dans leurs délégations.

- le 1er adjoint 11 ,77 %
- le 2ème adjoint 11,77 %
- le 3ème adjoint 11,77 %
- le 4ème adjoint 11,77 %

Le conseil accepte la proposition à l'unanimité.

CHOIX DU SECRETAIRE DE SEANCE

Il vous est proposé que pour chaque séance du conseil, le secrétaire soit désigné dans l'ordre alphabétique.

DELEGATION DE SIGNATURE ELECTRONIQUE

Les actes administratifs et financiers dématérialisés nécessitent une signature électronique.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de lui déléguer la signature électronique.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil accepte la proposition à l'unanimité.

ELECTION DES DELEGUES AUX DIFFERENTS SYNDICATS

La commune adhère aux syndicats suivants :

- SISSE (**S**yndicat **I**ntercommunal **S**colaire du **S**ecteur d'**E**pinal) 2 délégués : Stéphanie GRAND et Violaine CHEVRY
- SMIC (**S**yndicat **M**ixte d'**I**nformatisation **C**ommunale): Anthony GRANDMAIRE
- SDEV (**S**yndicat **M**ixte **D**épartemental d'**E**lectricité des **V**osges) 1 délégué : Bernard PEREZ
- FNCOFOR (**F**édération **N**ationale des **Co**mmunes **For**estières) 2 délégués : André DEFRANOUX et Olivier DEBLOCK
- Correspondant défense : Patrice VINCENT

INFORMATIONS DIVERSES

Animaux : Merci aux propriétaires de faire le nécessaire afin ne pas laisser les chiens sans surveillance et de veiller aux aboiements intempestifs.

Il est rappelé que les chiens doivent être tenus en laisse et ne doivent pas divaguer sur le domaine public et sur les propriétés privées.

Horaires de tonte et autres travaux bruyants :

Jours ouvrables	**8 h 30 – 12 h**	**14 h – 19 h 30**
Samedi	**9 h – 12 h**	**14 h – 19 h**
Dimanche	**10 h 12 h**	

Chasse aux œufs de Pâques : organisée par l'association « les amis de l'école », elle aura lieu le samedi 04 avril, de 14 h 30 à 16 h 30, sur le site du City-Park, au centre-ville, en face de la mairie.

Fête des écoles 2026 : vendredi 19 juin en fin d'après-midi, buvette, petite restauration, spectacle et animation dans la cour de l'école. Les enfants vous y attendent avec impatience (toute la population est invitée). Organisation assurée par l'association « Les amis de l'école ».

Ecole, rentrée septembre 2026 : les parents des nouveaux enfants scolarisés à partir de la rentrée de septembre peuvent se rapprocher du secrétariat de mairie. Pièces à fournir : livret de famille, justificatif de domicile et carnet de santé.

Dimanche 31 mai 2026 : Cérémonie du Mémorial Day au cimetière Américain. Toute la population est la bienvenue pour cette belle commémoration. M. Le Maire prononcera le discours d'ouverture.

Eclairage public : en période estivale et afin de permettre aux enfants de regagner leur domicile en sécurité, l'éclairage restera fonctionnel jusque 22 h 30 (au lieu de 22 h) dans les rues principales du village. (Pour rappel, fermeture de l'aire de jeux à 22 h 00).

Gardiennes agréées : Nous sommes régulièrement sollicités par des familles et nous manquons de gardiennes agréées sur Dinozé. Si vous êtes intéressée, contactez le maire pour de plus amples renseignements.

